

EGM 17 mars 2018

Ateliers hébergement :

Code couleur : en bleu l'état des lieux, en rouge les difficultés, en vert les propositions.

Les citoyens mobilisés par les Etats Généraux des Migrations sont capables de constituer une bonne base de connaissance de la situation et de pistes d'action concernant l'hébergement.

La Cimade ne fait pas d'hébergement et se demande sur quel critère on va décider qui héberger ? → les assos qui hébergent (La Croix Rouge, Emmaüs, Welcome, 100 pour un, FDL...) hébergent en priorité en fonction de la vulnérabilité, urgence, et ... des talents de communication (ex un demandeur soutenu par quelqu'un qui l'apprécie a plus de chances de trouver une solution).

100 pour un : 100 personnes donnent 5 € par mois et payent un loyer.

Emmaüs Châtelleraut Naintré fait de l'accompagnement pour les migrants qui constituent plus de la moitié des pensionnaires. Il faut en moyenne 5 à 10 ans pour que les personnes puissent trouver un logement extérieur. Les critères d'entrée sont très sélectifs pour les logements sociaux (difficiles d'accès même pour ceux qui ont des moyens).

Philippe Bregeon sociologue travaille sur le système d'hébergement social et peut faire des conférences. La Ligue des Droits de l'Homme peut apporter des formations sur les titres de séjour.

Min de Rien pour héberger fait essentiellement appel à des particuliers et à des logements prêtés, et après avoir décidé qu'elle ne pouvait pas aller au-delà de 50 jeunes hébergés à la fois a soutenu les étudiants qui ont mis en place un squatt, ainsi que des initiatives individuelles autour de Remiv et des établissements scolaires concernés. L'association accompagne aussi des jeunes majeurs qui n'ont pas été reconnus mineurs mais se sont créés des liens dans la Vienne, et tente insertion par l'apprentissage (formation + travail).

Il y a des gens qui ne devraient pas être à la rue, les demandeurs d'asile devraient être hébergés 10 jours après leur demande et pris en charge au niveau santé. Or il y a des femmes enfants à la rue depuis des mois. La loi n'est pas respectée faute de moyens. On sent un désengagement de l'Etat.

Nous ne sommes pas là pour palier la mission régalienne de l'Etat, et n'en avons pas les capacités (pas formés à l'accompagnement)).

Emmaüs Châtelleraut 220 personnes accueillies (familles) dont 60 qui travaillent et autres personnes qui perçoivent une aide au logement complète ou partielle. Certains ont un titre de séjour. Le statut de réfugié permet d'avoir 10 ans devant soi pour s'installer.

Des collaborations existent parfois entre les professionnels et les bénévoles mais elles semblent rares (ex parfois le CADA appelle 100 pour un, Emmaüs est parfois sollicitée par le CHRS, la DDCS...).

Crainces : l'appel d'air (= les bons traitements généreraient un afflux supplémentaire). Ce que nous percevons par rapport à ce phénomène : il y a un phénomène de bouche à oreille (par exemple la communauté guinéenne est ancienne dans la Région), et on va là où on a des connaissances, c'est logique. Mais ça n'est pas pour ça qu'on migre. Il peut y avoir de la collaboration entre associations

de différentes régions, on envoie vers d'autres points d'accueil quand on a des situations de « nuits d'hôtel » qui durent.

Femmes de la libération : association qui accompagne 20 femmes prostituées et 2 ont eu un statut de réfugié avec l'aide de l'association, mais l'argent met des mois avant d'être versé. Une loi permet à une personne qui veut sortir de la prostitution d'avoir un hébergement, un accompagnement socio professionnel. Mais, s'il n'y a pas de titre de séjour d'un an, c'est refusé et la DDCS dit qu'on ne peut pas en faire un public plus prioritaire que les autres. L'association essaie de trouver pour elles des hébergements en dehors de Poitiers. Difficulté pour avoir un acte de naissance. Souvent ces femmes ne sont pas enregistrées dans les registres dans leur pays.

Proposition : moins d'exigences administratives.

Il faudrait bien faire savoir qu'une personne n'est pas passible d'un délit de solidarité quand elle héberge quelqu'un en grande vulnérabilité.

Point sur le délit de solidarité : Amnesty dit que juridiquement ça n'a jamais existé, mais la nouvelle phrase du projet de loi semble le mettre en place. En fait il ne faut pas aider à entrer de manière illégale sur le territoire. Pour les personnes déjà sur le territoire on ne peut condamner quelqu'un qui agirait de manière à aider quelqu'un qui est en situation irrégulière à sauvegarder sa dignité ou sauf intégrité physique sauf si on tire avantage de cette aide.

Les bénévoles de la CIMADE accompagnent depuis 80 ans mais sont en risque de déprime car sont souvent en échec en raison des difficultés pour obtenir des papiers. Certains migrants se retrouvent en situation désespérée car n'ont pas de passeport et n'en auront jamais.

Le bon carnet d'adresse et bonnes relations entre assos permet de trouver des solutions. Trouver des possibilités de réunion inter associations.

Le manque de moyens aboutit à un mauvais traitement : une travailleuse sociale dit « parfois je me retrouve au bord de la maltraitance car je suis un peu trop expéditive ».

Philippe Bregeon : l'hébergement social professionnel se développe beaucoup, il y a 40 000 places en France pour les migrants (PADA, CAO...). Il faut s'intéresser à l'économie de ces structures, qui apportent du secours mais sont parfois la courroie de transmission de politiques de rejet et de répression. L'Etat n'arriverait pas à mettre en place des mécanismes s'il n'y avait pas ces intermédiaires, or nous n'arrivons pas à aller vers eux dire ce que provoque cette mise à la rue des jeunes dont la minorité est remise en question, car ce sont des associations c'est un peu sacré pour nous.

Les déboutés (des demandes d'asile ou des demandes de prise en charge éducative) comment fait-on ? Les équipes éducatives comme les élus des CA des associations sont des personnes qui avaient une fibre sociale et pourtant elles mettent des personnes à la rue du jour au lendemain. Argument « C'est la loi, ils ont signé un contrat ». Ils sont pris dans un dilemme. Il faudrait aller voir du côté de ces structures et bien connaître leur économie. Ces structures ne donnent pas les informations sur combien elles reçoivent de personnes, les bilans sont difficiles. Demander plus de transparence (par exemple, ADOMA dit ne pas avoir dans ses missions d'accompagner les demandes de recours des déboutés, alors qui doit le faire si le débouté fait appel ?).

Demandeurs d'asile : les gens des CADA sont considérés par les autres étrangers en demande d'hébergement comme des privilégiés. Alors que parfois ces CADA sont excentrés dans des petits villages sans transport.

Demandeur d'asile : on casse parfois les relations humaines en envoyant les gens ailleurs du jour au lendemain sans qu'elles comprennent pourquoi (constat fait également pour certains jeunes étrangers isolés pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance).

A Chatellerault le CAO est géré par Audacia (gère également Ruffec).

Le PRADA de Poitiers, géré par ADOMA loge dans de mauvaises conditions. Ancien hôtel F1 qui au début permettait pas de faire de la cuisine. Des kitchenettes ont été installées, mais sont insuffisantes. Il n'y a plus de personnel de sécurité. Un accompagnateur pour 30, 2/3 seulement spécialisés dans la demande d'asile. Il y a une machine à laver pour 100 personnes. Pas de wifi, pas d'espace collectif. Prix de journée faible. Dans le cahier des charges les gens devraient avoir 9 M2 par personne, alors qu'ils ont moitié moins.

Adoma gère aussi la structure de Loudun (structure qui s'appelle ATSA) même constat promiscuité aucun lieu collectif car non chauffé. C'est une société d'économie mixte.

Il y a de la brutalité dans le traitement des personnes : les jeunes qui sont évalués majeurs se font mettre à la rue sans aucun accompagnement.

Les critères d'accès au titre de séjour donnant le droit de travailler semblent se durcir.

Comment travailler avec les associations gestionnaires ? Dans certaines villes il y a une synergie qui se met en place entre l'administration, les gestionnaires et les citoyens qui veulent faciliter l'intégration (Mignaloux, Migné-Auxances). Les CA des organismes hébergeurs ne reconnaissent pas toujours qu'ils sont dans une contradiction. Ils font l'objet de pressions.

Il y a des différences de comportement chez les salariés des structures d'hébergement, certains ont des obligations de réserve dans leur contrat. Ils ont des restrictions, l'emprise des structures peut être brutale. Leurs conditions de travail sont variables, certains sont contractuels et eux-même en situation de précarité, certains sont d'anciens demandeurs d'asile. Une asso sur Poitiers a vérifié pendant le recrutement que la personne n'était pas une militante, comme s'il était souhaité que les salariés aient une vision technique et non humaine.

A signaler : Welcome a été créée par des travailleurs sociaux. Des salariés d'Audacia étaient présent.e.s à la réunion.

Il ne faut pas stigmatiser les intervenants sociaux, mais viser à ce qu'ils aient les moyens de travailler de manière plus humaine et efficace. Beaucoup de gens viennent sur ce marché (CNAM, AFPA, université) et ça brouille un peu les choses.

Pour éviter le mal-être des acteurs sociaux, qu'ils soient bénévoles ou salariés, ne pas prendre les décisions tout seul pour ne pas en porter le poids individuellement.

Pour les déboutés les CHRS sont des bonnes structures mais demandent titre de séjour d'un an.

Pistes d'action :

Il y a des grands bâtiments vides à St Eloi, Bd du Grand Cerf. Au dessus de la mission locale (on peut y accéder par la rue des Feuillants) il y a un grand bâtiment vide qui doit appartenir à la ville, mener enquête.

Travailler par quartier ou commune car on se sent plus responsable de ses voisins. Il faut un accompagnement et montrer que c'est une vraie richesse d'accueillir.

Mettre en place des cercles vertueux : lieux de rencontre en faisant venir des élus.

Cinéma : Un « paese de Calabria » montre une situation où il y a des financements européens pour

l'accueil et le village s'est transformé en centre d'accueil. Le commerce et l'école se sont réouverts.
Faire rediffuser ce film.

Rassurer les gens en facilitant les relations entre les accueillis et les voisins.

Fête de la migration ? Témoignage sur ce que ça apporte, au niveau humain et économique ?

Recenser des témoins qui veulent bien être filmés.

Organiser des rencontres par exemple la possibilité de recevoir une journée un migrant pour l'aider à faire progresser son français.

Un site sur la Vienne qui concerne l'accueil des migrants.

<https://sursaut-citoyen.org/>

Des gens de Poitiers devraient aller rencontrer politiques au national, avec les députés ou sénateurs.
DNSI signale qu'il y a eu une demande de conférence nationale sur le sujet, qui n'a pas eu de réponse.

Tous les maires devraient recevoir une subvention pour accueillir des étrangers.

Observer et valoriser des structures qui aient du sens, par exemple, à Lyon, une fondation a fait une petite structure, un foyer avec accompagnement pour 12 personnes dont des mineurs étrangers :
AJD.

CAES de Migné-Auxances : exemple à valoriser.

Les CADA ont jusqu'à 3 mois pour aider à s'insérer ceux qui sont reconnus réfugiés. Peuvent rester un ou deux mois dans la structure d'hébergement. Certains CADA gérés par Audacia gardent des chambres pour des déboutés, devraient percevoir une aide de l'État pour ces chambres.

Le 115 a trop peu de places. Pendant la période grand froid, tout le monde est hébergé, mais le 1er avril, après la trêve hivernale, la personne doit appeler tous les jours et, après 3 appels, il a une place pendant une nuit. Ouvert à tout le monde.

200 emplois sont proposés dans l'agro alimentaire dans le Thouarsais.

MLI devrait pouvoir signer convention de stage. Prolonger âge du bénéfice de la MLI jusqu'à 30 ans.

AFPR actions de formation préalables au recrutement, décidées entre pôle emploi (celui du grand large) et les entreprises.

Le site internet apprendre le français à Poitiers regroupe les offres. <http://apprendre-le-francais-a-poitiers.fr/>

Rapporteuse : Chantal Bernard
minderien86@gmail.com